

Suivi des recommandations sanitaires suite à l'incendie de la cathédrale Notre Dame de Paris

3 juin 2019

Les prélèvements effectués depuis plusieurs semaines démontrent que les facteurs d'exposition au plomb ont très largement disparu. Pour autant, par précaution, après l'identification du cas d'un cas d'enfant pour lequel la plombémie est supérieure au seuil de déclaration réglementaire, l'Agence régionale de santé Île-de-France rappelle l'importance des mesures de prévention et invite les familles ayant des enfants de moins de sept ans et les femmes enceintes vivant sur l'Île de la Cité à effectuer une plombémie de surveillance.

L'incendie de Notre Dame de Paris est à l'origine d'une pollution au plomb aux abords de la cathédrale. Les prélèvements effectués par le Laboratoire central de la préfecture de police (LCPP) à partir du 17 avril ont montré qu'il n'y avait pas de risque associé à la qualité de l'air mais que des valeurs hétérogènes, pour certaines élevées, étaient constatées dans les sols à proximité et dans certains locaux administratifs.

Face à ce constat, les sols en question ont été interdits d'accès au public. Leur dépollution va commencer dans les prochains jours.

Pour les logements des riverains et afin d'éviter l'éventuelle ingestion de poussières de plomb, en particulier par les enfants, l'Agence a diffusé des conseils de prévention visant à opérer un nettoyage humide efficace des appartements. En cas de doute les parents étaient invités à consulter leur médecin traitant.

Lors de la réunion publique du 13 mai 2019 organisée à la mairie du 4^{ème} arrondissement, l'ARS avait également annoncé procéder à des prélèvements dans les appartements de familles vivant à proximité de la cathédrale, afin de s'assurer de l'efficacité des opérations de nettoyage effectuées.

Les premiers prélèvements dans les logements montrent que les poussières ne présentent, d'une façon générale, pas de teneurs élevées en plomb même si ponctuellement des poussières contaminées au plomb sont retrouvées dans certains logements. L'analyse de prélèvements complémentaires est en cours.

L'ARS va informer cette semaine individuellement les familles des résultats des prélèvements dans leur logement et les conseiller dans les gestes à adopter pour prévenir d'éventuelles réintroductions de poussières dans les logements, et notamment :

- Nettoyer souvent le sol des pièces et des balcons ou terrasses, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide, ne pas utiliser de balai ou d'aspirateur (sauf s'ils sont équipés de

- filtre THE (Très Haute Efficacité) ou HEPA (High Efficiency Particulate Air) ;
- Limiter l'introduction de poussières dans les logements en retirant à l'entrée les chaussures utilisées à l'extérieur ;
 - se laver régulièrement les mains (particulièrement avant les repas ou après un contact avec le sol), garder des ongles courts et ne pas se les ronger ;
 - laver fréquemment les jouets des enfants et autres objets qu'ils sont susceptibles de porter à la bouche.

L'ARS avait invité les familles à consulter leur médecin traitant en cas de doute afin qu'il soit éventuellement prescrit une plombémie (dosage du plomb dans le sang). A ce jour, une des mesures de plombémie a révélé un taux d'imprégnation supérieur au seuil de déclaration réglementaire. L'ARS a déclenché en conséquence une enquête environnementale pour identifier, dans les lieux de vie de cet enfant, la ou les causes de cette imprégnation et vérifier que celle-ci n'est pas liée à d'autres facteurs que l'épisode exceptionnel de l'incendie. Toutefois, si ce taux de plombémie impose de s'assurer que les facteurs d'exposition ont bien disparu et de suivre régulièrement la santé de l'enfant, il n'implique pas de prise en charge thérapeutique particulière.

Par précaution et en complément des mesures de prévention rappelées plus haut, qui restent indispensables, l'ARS invite dès lors les familles ayant des enfants de moins de 7 ans et les femmes enceintes résidant sur l'Île de la Cité à consulter leur médecin traitant, qui pourra leur prescrire une plombémie.

Afin de faciliter les démarches des personnes qui le souhaitent, une consultation de dépistage sera mise en place sur rendez-vous au Centre de diagnostic et de thérapeutique de l'Hôtel Dieu à partir de mardi 4 juin. Les prises de rendez-vous s'effectuent sur place entre 8h00 et 18h30 ou par téléphone 01 42 34 82 10 entre 8h30 et 16 h30.

Contacts presse :

Thomas Lhuillery

thomas.lhuillery@ars.sante.fr

01 44 02 01 73

[@ARS_IDF - www.iledefrance.ars.sante.fr](https://www.iledefrance.ars.sante.fr)

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'email de la part d'ARS-IDF-COMMUNICATION, merci de nous le signaler à l'adresse ARS-IDF-COMMUNICATION@ars.sante.fr